



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

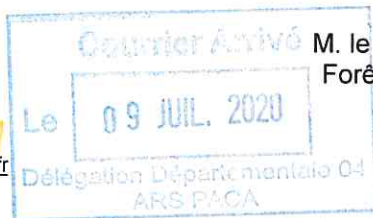
PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Agence des Alpes de Haute-Provence
Reçu le
- 8 JUL. 2020



Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur
Délégation Départementale
des Alpes de Haute Provence

Service Santé Environnement
Affaire suivie par : **Caroline CHAUVIN**
Courriel : caroline.chauvin@ars.sante.fr
Téléphone : 04 13 55 88 44
Télécopie : 04 13 55 88 57



Le Préfet des Alpes de Haute Provence
à
M. le Directeur de l'Office National des
Forêts des Alpes de Haute Provence
1, allée des Fontainiers
04 000 Digne les Bains

Réf. : KAPOLE_VSS-SPEISANTE_ENVIRONNEMENT\Eaux\Autorisation EDCH PUBLIQUE\Dossiers en cours\Barras\Avis_ONF.dotx

PJ : un dossier d'enquête publique et parcellaire ; un projet d'arrêté préfectoral

Date : **06 JUL. 2020**

Objet : Consultation sur le projet de mise en conformité du captage d'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Barras

La commune de Barras a sollicité la mise en conformité au titre des codes de la santé publique et de l'environnement du captage d'eau destinée à la consommation humaine de la source des Pelots.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le projet d'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et d'autorisation avant l'ouverture de l'enquête publique ainsi que le dossier présenté par la commune.

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaître vos remarques sur ce projet de mise en conformité dans un délai de **deux mois**. Passé ce délai, il est considéré que ce dossier ne fait l'objet d'aucune remarque de votre part.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir également **me renvoyer le dossier d'enquête publique et parcellaire après consultation** afin de bénéficier du nombre d'exemplaires nécessaire à la poursuite de la procédure de mise en conformité.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

*Ci-joint, en retour, le dossier d'enquête publique et parcellaire.
Après examen, il s'avère que ce projet ne concerne pas
des forêts gérées par l'ONF.*

Digne le 8/7/2020

Pour le Préfet des Alpes de Haute-Provence
et par délégation
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Caroline Chauvin
Caroline CHAUVIN

LA RESPONSABLE des SERVICES GÉNÉRAUX

Jacolle
S. LACORRE - SCOZZARO

